

Direction de la Sécurité, de la Justice et du Sport  
Grand-Rue 27  
1701 Fribourg  
[dsjs@fr.ch](mailto:dsjs@fr.ch)

Fribourg, le 30 octobre 2022

### **Position sur l'avant-projet de la nouvelle loi sur l'imposition des bateaux (LIB)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Le parti Le Centre/Die Mitte a pris connaissance avec un grand intérêt de l'objet cité en titre mis en consultation le 8 juillet 2022.

Par motion déposée et développée le 2 mars 2021, les députés Eric Collomb et Hubert Dafflon ont demandé une refonte des critères d'imposition des bateaux. Il est attendu un système d'imposition reposant sur deux piliers : une taxe de base et une taxe environnementale. Il est également souhaité que la masse fiscale actuelle soit réduite au profit de motorisations respectueuses de l'environnement et de bateaux dont l'imposition est beaucoup plus élevée en comparaison nationale. La motion a été acceptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2021. La loi datant d'il y a 50 ans, une révision totale est proposée par le Conseil d'Etat.

La nouvelle loi traite les deux sujets principaux dans ses articles 6 et 7: la base d'imposition et les réductions en fonction de la motorisation ayant un impact moins lourd sur l'environnement.

***Le Centre/Die Mitte constate que le système de réduction d'imposition est plus efficace qu'un système de pénalisation et est favorable à cette proposition.*** La fixation de la puissance limite et du carburant utilisé est laissée à l'appréciation des spécialistes. Il est cependant louable d'y introduire l'hydrogène mais une porte ouverte pourrait être introduite pour d'autres carburants futurs respectueux de l'environnement, surtout si cette loi dure elle aussi 50 ans. La moitié de l'imposition, nouvellement introduite, est aussi saluée.

Quant à la tarification, présentée dans l'annexe 1, il faut noter qu'ils restent nettement supérieurs à la moyenne suisse et aux cantons voisins, particulièrement VD et NE, dont les ports sont parfois à une distance très faible, particulièrement sur le Lac de Neuchâtel. Le risque est évidemment de pousser les propriétaires de bateaux hors du canton. Cependant, les places d'amarrage sont relativement rares, facteur principal des immatriculations. ***Le Centre/Die Mitte se réserve le droit de modifier ces tarifs selon les discussions en commission ou lors de ses réflexions de groupe.*** Il est salué de notifier les tarifs dans une annexe, celle-ci pouvant ainsi être adaptée selon les besoins.

En vous remerciant pour le travail accompli pour ces adaptations législatives, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Pour Le Centre/Die Mitte du canton de Fribourg

Laurent Dietrich  
Président de la Commission Finances et Economie

**Pour tout renseignement :**  
Laurent Dietrich, Député, 079 532 08 68